

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 26/14

Le VINGT-CINQ MARS de l'an deux mille vingt-six, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : *Mmes Mireille CAROLI, Patricia COGNET, Virginie CORMERAIS, Corinne LACOSTE, Sandra MARFAING,*
MM Kevin AUBARET, Pierre BARRIE, Christian BERNIAC, Benoît COUTURIER, Arnaud HILLION, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA

Procurations : *Mme Catherine REMIGY à Corinne LACOSTE, Marie LAZORTHES à Véronique HAITCE*

Date de convocation : 20 mars 2026

Secrétaire de séance : Kevin AUBARET

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Objet : Election des délégués représentant la commune au sein du SIEMCA

A la suite des élections municipales du 15 mars 2026, Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal, la nécessité de procéder à l'élection des délégués appelés à représenter la commune au sein du SIEMCA (Syndicat Intercommunal des Écoles Maternelles des Coteaux de l'Ariège) de GOYRANS, conformément à l'article L 5211-7 du CGCT.

La commune sera représentée par trois délégués titulaires.

Madame le Maire propose de procéder à cette élection et fait part des candidatures suivantes :

- Monsieur Arnaud HILLION
- Madame Patricia COGNET
- Madame Catherine REMIGY

Après avoir procédé à l'élection et ayant obtenu la majorité absolue, ont été désignés comme délégués titulaires auprès du SIEMCA :

- Monsieur Arnaud HILLION
- Madame Patricia COGNET
- Madame Catherine REMIGY

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme en mairie, le 25 mars 2026.

Fait à Goyrans, le 25 mars 2026.

Véronique HAITCE

